

# Pa 3

## TAP TCE

### Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers Travaux de Création et d'Entretien



### Techniques d'encadrement et de suivi et obtention du diplôme

- Chacune des formations est suivie par un coordonnateur et une assistante de formation attitrée.
- Des entretiens et des bilans auront lieu régulièrement pour vous guider et vous aider dans vos démarches.
- Des visites et des appels téléphoniques en entreprises permettront de faire le lien pendant vos périodes en entreprise.
- Vos jours de présence seront comptabilisés par demi-journée et un récapitulatif hebdomadaire sera réalisé puis transmis au financeur.
- Trois entretiens, en présence de vos prescripteurs, auront lieu dans le déroulé de l'année afin de vérifier votre avancement dans votre projet professionnel et vous orienter.
- Un jury organisé par DRAAF et constitué de professionnels ainsi que de formateurs d'autres CFPPA se réunira en fin de formation pour étudier votre dossier et valider votre diplôme.

### Moyens pédagogiques

- En plus d'une équipe de formateurs expérimentés, un référent handicap peut être sollicité.
- Le centre dispose d'un ensemble d'ateliers pédagogiques adaptés à l'acquisition des compétences professionnelles propre à votre formation. En outre, vous serez amené à utiliser le pôle paysager, le tunnel de maçonnerie, l'atelier fer, la plateforme de manœuvre, ainsi que de 5 hectares d'espaces vert support des travaux pratiques.
- L'EPL possède 3 sites de ressources documentaires accessibles par tous (CDI, et centre de ressources) ainsi que de plusieurs salles multimédia.
- Notre établissement possède des aménagements spécifiques aux personnes à mobilité réduite.
- Un parcours individuel (FOAD) peut vous être proposé après entretien préalable.
- Une salle de restauration et un hébergement sur place sont possibles.

### Contact et Candidature

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Quetigny-Plombières Lès Dijon  
21, Bd. Olivier de Serres - 21800 QUETIGNY  
03.80.71.80.40  
Cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr  
Coordonnateur de la formation : franck.beaumer@educagri.fr

En cas d'intérêt, veuillez nous retourner le dossier de candidature complété, accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV.  
Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.



# Pa 3

## TAP TCE

### Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers Travaux de Création et d'Entretien



### Profil

Les salariés des entreprises du paysage, des équipes techniques territoriales ou communales sont autonomes dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Les types de chantier sont variés de la création à l'entretien.

Ils sont responsables de la réalisation des missions confiées par le chef d'équipe ou le chef d'entreprise. Ils interviennent sur de l'entretien d'espaces engazonnés, des massifs, des haies, des arbres et arbustes, des créations paysagères végétales ou minérales, des opérations de suivi et de soins aux végétaux,...

### Objectifs

**Le salarié du paysage** connaît la biologie des végétaux, leurs ennemis, leurs pathologies ainsi que les moyens de lutte et les auxiliaires. Il réalise les **travaux d'entretien** et de **création paysagère**. Il conduit les engins utilisés sur les chantiers et s'adapte aux évolutions technologiques et réglementaires.

La diversité de ces connaissances et compétences lui permettent d'être un **parfait généraliste du paysage** et de pouvoir intégrer différents emplois : entreprises du paysage, équipes des services techniques espaces verts, entreprise de distribution à destination des professionnels du paysage, jardinerie,...

### Conditions d'Admission

Être âgé d'au moins 18 ans - Être libre de tout engagement.  
Avoir fait **valider obligatoirement** votre projet professionnel par le Pôle Emploi ou la Mission Locale ou Cap emploi.

### Financement

La formation est financée par le **Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté**, par le FSE et le FPSP.  
En tant que demandeur d'emploi vous serez rémunéré par le Pôle emploi ou l'ASP.  
En tant que salarié vous pouvez bénéficier d'un **Compte Personnel de Formation Transition**, renseignez-vous auprès de nos services.

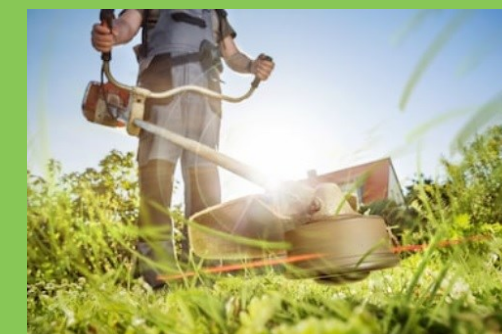
### Débouchés

#### Insertion professionnelle :

- Agent du service public
- Employé d'une entreprise du paysage
- Employé d'une entreprise de service à la personne
- Salarié en jardinerie ou en pépinière

#### Formations complémentaires :

- Certificat de spécialisation ( Elagage / Entretien de terrains de sports / Golf / Construction Paysagère / Gestions des milieux naturels)
- Brevet Professionnel Aménagement Paysager
- Bac Pro Aménagement Paysager



Imprimé par nos soins — Ne pas jeter sur la voie publique

CFPPA Quetigny - Plombières-lès-Dijon — 21 Bd Olivier de Serres - BP 42 - 21801 QUETIGNY cedex

Tel 03 80 71 80 40 ~ E-mail [cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr](mailto:cfppa.dijon-quetigny@educagri.fr)





# ba 3

TAP TCE

Brevet Professionnel Agricole

Travaux des Aménagements Paysagers

Travaux de Création et d'Entretien



**Le BPA TAP TCE est un diplôme de niveau 3. Il a pour objectif de former des ouvriers qualifiés capables d'exécuter, à partir de directives précises du chef d'exploitation, les activités suivantes :**

- Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues en intégrant les dispositions réglementaires, les règles de bonne conduite et le respect de la sécurité.
- Il réalise des travaux de création des espaces verts dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Il réalise des travaux d'entretien des espaces verts et de maintenance des installations dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Il réalise des travaux de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers dans le respect des normes de sécurité et de réglementations en vigueur.
- Il utilise les matériels et conduit les engins de chantier en conformité avec les conditions réglementaires et en assure l'entretien courant.
- Il réalise les petits travaux de terrassement.
- Il réalise des travaux de taille de formation ou d'entretien et de soins aux arbres dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Il peut réaliser des travaux d'entretien d'espaces naturels et ruraux dans le respect des normes de sécurité et des réglementations en vigueur.
- Il peut réaliser des travaux d'entretien de végétaux d'intérieur et de réalisation de décorations d'espaces intérieurs.

## Organisation de l'enseignement

**Le BPA se déroule sur une année scolaire :**

- > 1200 h de formation comprenant
- > 850h en centre soit 24 semaines
- > 350h en entreprise soit 10 semaines

**La formation en entreprise se déroule sur 3 périodes distinctes réparties en fonction de la saisonnalité du métier.**

## Architecture de la formation

La formation est construite sous forme d'Unités Capitalisables (UC) et comprend :

- > 3 unités capitalisables générales (UCG) dont 2 faisant l'objet d'une **VAA\*** (les UCG1 et UCG2 peuvent être validées par équivalence académique)
- > 2 unités capitalisables d'option (UCO)
- > 3 unités capitalisables de spécialité (UCS)
- > 2 unités capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi (UCARE)

\***VAA** : Validation des Acquis Académiques



## Contenu de la formation (850h en centre / 350h en entreprise)

Le diplôme Brevet Professionnel Agricole est délivré après l'obtention de 10 unités capitalisables évaluées via un plan d'évaluation reprenant les temps forts du métier.

Les épreuves sont validées par des entretiens d'évaluation et d'explicitation reprenant des situations pratiques professionnelles réalisées sur les lieux de stages, lors des travaux pratiques ou de chantiers pédagogiques.

### Exécuter des opérations de création d'espaces verts

- Réaliser des plantations.
- Réaliser des engazonnements.

### Exécuter des opérations d'entretien d'espaces verts

- Entretenir des espaces végétalisés.
- Entretenir des surfaces minérales et des installations.

### Exécuter des opérations de minéralisation et de construction paysagère

- Réaliser des créations paysagères.
- Participer à la réalisation d'un système d'arrosage intégré.

### Conduire et entretenir le matériel roulant

- Entretenir le matériel roulant.
- Réaliser des travaux de terrassement.

### Exécuter des travaux de prophylaxie ou de soins des végétaux

- Réaliser des opérations de protection des végétaux et appliquer des traitements.

### Rechercher un emploi et s'intégrer dans une nouvelle entreprise du paysage

- Répondre à une annonce d'emploi.
- Conduire un entretien d'embauche.
- S'intégrer dans une entreprise du paysage.

Les Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi sont élaborées par l'établissement en partenariat avec les professionnels avec pour objectif :

- De permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- D'ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions pour répondre au mieux aux besoins des professionnels et aux attentes de la clientèle.

Le BPA TAP TCE offre la possibilité de valider en parallèle de l'obtention du diplôme et pendant la formation :

- CACES R372M cat 1
- B2i
- CIPP opérateur en paysage
- SST

